

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'aviation civile OFAC Division Sécurité technique

CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04

Votre référence : Notre référence : frt

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

ittigen, le 10. juin 2011

Communications techniques; amendement no 86

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

	Insérer]		Supprimer]	
Titre	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Tech- niques en vigueur	00.040-00	1-4	10.06.2011	00.040-00	1-4	26.01.2011
Entretien annuel minimum des aéronefs	02.020-10	3	10.06.2011	02.020-10	2	30.11.2001
Agrément de l'"Annexe nationale" conformément à l'art. 34, al. 1 de l'ordonnance sur la navigabilité des aéronefs (ONAE; RS 748.215.1) aux organismes de maintenance d'aéronefs agréés selon le règlement (CE) no 2042/2003	90.010-10	9	10.06.2011	90.010-10	10	26.01.2011
Procédure de certification des équipements de sauvetage et de travail ainsi que des équipements de protection individuels [EPI] ou des dispositifs analogues servant au transport externe de personnes Motif de la suppression: I 'AESA prépare à ce propos une régle-				50.605-20	8	01.05.2007
mentation pour les aéronefs Annexe 1 (NPA).						

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Christian Hegner, Vice-directeur Chef division Sécurité technique Thomas Frei

Section Normalisation, sanctions et registre matricule

Office fédéral de l'aviation civile Adresse postale: CH-3003 Berne Siège: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen

Tél. +41 31 325 80 39/40, Fax +41 31 325 80 32

www.ofac.admin.ch